
WALTER L. CROSS LIBRARY

A mon excellent ami
P. Laumonier
cordial hommage
G. Cohen

Gustave COHEN

Le Théâtre à Huy

au XVe Siècle



— HUY —
Imprimerie et lithographie L. Degrâce (L. Lebrun, succ.), rue l'Appleit, 12.
1922

Le premier pastore

Tresdouce freres aveis vos l'angle oyt
qui maintenant at nos cuer reschoiet
Allons jusques en bethlehem
si sarons la chose certaine
qui des angle dit nos ont esteit
et che que nostre sire nos at fait et mostreit

Le ij^e^ pastore

Volentiers et legirement yrue
por connoistre les poles que sont dit des angle
mais aveuc moy ma musete aporteray
de la quil je moy joweray
por consoler le petit enfant
qu'est dieu et sire de tout le monde

~~Chy aorent les pastore~~
~~Et puis chantent Gloria in excelsis~~

Et vos ma douche amye eylison
il vos fault adoreir l'enfanchon
aveucq vostre compaingne mahau
qui enporterat une aignel
Et toffeit mon frere vos mange
que enporteis chascune une lampe

eylison
Et a bien tresdouz frere
que dieu vos met huy en bone heel
vechy des noix et prunes en nostre panthier
qui nos demorat hier a soppeir
Et se vos aveis ung seul flaioteau
vos seres ung tresgentils pasturiax

le iij^e^ pasteur
Et de par dieu jen me vng

Quant les pastoreax sont devant nostre dame — le premier pastore

Sachies noble dame
et vos norisseur de l'enfant
que les angle de ciel
nos ont anonchie
que lo vraie filz de dieu
soy est apparut en chaus quartiers
che est le salveur de tout le mondo
et par sa grande misericorde
nos en serons tous salveis
et somme chi venus por le adoreir

Chy adorent les pasteurs
et puys chantent Gloria in excelsis

Le peuple as pastore

Entre vos pastore et bergier
nos vos prions que nos diseis
quel chose merveilleuse veyut aveis
et qui est ciils qui soy est apparut

Le iij^e^ pastore

Or escouteis tresbone gens
nos nos disons chose mult certaine
nos aveis veyut le salveur de mondo neis
gysant en la creppe mult pitieusement ploreir
par sa grande misericorde nos serons tous salves

Chantent les pasteurs tout ensemble

Entre nos pasteurs et bergiers
veyus avons als enfanchon
de fain avoir poivre lysson
c'estoit por son humiliteit

Eylison a mahay

Or sus dame mahay
prendeis vostre aignel fine
nos laisserons chi nos brebis
en la garde de l'enfant petis

Mahay a elyson

Et a bien tresdouche compaigne
allons y nos deux ensemble
nos laisserons trotter devant
les jollis pasteurs de renon
et nos en yrons apres le piet pas
festoyer et conjoyr la mere et l'enfant

Nativité I du Manuscrit 617 de Chantilly.
Scène Pastorale.

Fac-similé présentant de gauche à droite
la fin de la Nativité I, le début de la Nativité II et la fin de la Moralité III
dans le Manuscrit 617 de Chantilly.

Le Théâtre à Huy

au XVe Siècle

J'ai toujours eu pour Huy, parmi d'autres villes de Belgique, une prédilection particulière, car elle me faisait penser à ces miniatures en grisaille de nos manuscrits du moyen-âge : un rocher gris sombre surmonté d'un château plus clair et surplombant une cathédrale de pierre bise qui se mire dans un fleuve argenté.

La cité où les princes-évêques cherchèrent souvent un refuge contre leurs turbulents sujets liégeois s'enorgueillit de quatre merveilles : le *tchestia,* le *pontia*, le *rondia* et le *bassinia,* mais il en est une cinquième devant laquelle je voudrais m'arrêter un instant : le portail de Bethléem, où l'on voit une si jolie Adoration des Mages. La Rue des Cloîtres possède deux arvaux, c'est-à-dire deux voûtes reliant des constructions riveraines d'une rue par dessus celle-ci. « L'un, écrit le savant historien hutois M. R. Dubois, (1) supporte la partie du presbytère communiquant avec l'église, l'autre est célèbre sous le nom de portail du Bethléem, faisant face à la rue du Pont ».

« Toute la foi des siècles croyants, lit-on dans *La Belgique* de Camille Lemonnier, (2) est demeurée en ce délicieux édicule,

---

(1) Dans son ouvrage, *Les Rues de Huy,* Huy, 1910, in-8°, pp. 125-127.
(2) *Ibid.* p. 126.

composé d'une porte carrée dont le linteau, orné de quatre-feuilles encadrés, s'appuie aux angles et au centre sur des colonnettes à culs-de-lampe gothiques, supportant la statue de la Vierge, de St-Domitien et de St-Lambert, à l'intérieur du fronton, orné de dais et de statuettes, deux sections d'arcs en ogive subdivisant le tympan, encadrant de naïves et expressives sculptures, la Nativité, l'Adoration des Bergers (1) et l'offrande des Mages. Quand du trottoir opposé, dans le bruit et le mouvement de la rue, ces pieuses images tout à coup s'offrent aux yeux, on a le saisissement brusque d'un chef-d'œuvre de l'art auquel le temps aurait mis la dernière main. Ecornées sont les figures, limés les reliefs, à demi mangées les ciselures, et pourtant on comprend qu'aucune restauration ne vaudrait l'œuvre patiente des années ».

La restauration a cependant été entreprise : la partie supérieure, représentant l'Annonciation et datant de la Renaissance, a été supprimée, comme déparant l'ensemble du portail que M. J. Helbig (2) date du milieu du XIV[e] siècle.

Ce n'est pas pour flatter mes lecteurs que j'évoque ici le portail du Bethléem mais c'est parce que les recherches des historiens d'art et en particulier de M. Émile Mâle (3), pendant ces dernières années, ont démontré que les « imaigiers » ou « entretailleurs d'imaiges », comme on appelait au moyen-âge les sculpteurs, se sont beaucoup inspirés des mystères. Comment eût-il pu en être autrement ? Profondément ignorants, ne sachant le plus souvent ni lire ni écrire, plus habiles à manier

(1) Il faut y ajouter le Massacre des Innocents (note de M. R. Dubois) et rectifier une erreur : Il n'y a pas là une Adoration des Bergers mais l'Annonce, de l'Ange aux Pasteurs.

(2) *La Sculpture et les Arts plastiques au Pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, 2[e] éd., Bruges, Desclée et de Brouwer, in-4°, p. 72 et du même J. Helbig, *l'Art Mosan*, 2 vol. pet. fol., Bruxelles, van Oest, 1906. Au t. I, p. 60, M. Helbig reporte les sculptures du portail à la première moitié du XIII[e] siècle.

(3) *L'Art religieux de la fin du Moyen-Age en France*, Paris, Colin, 1908, in-4°, not. p. 39, et *le Drame liturgique et l'iconographie de la Résurrection* dans *La Revue de l'Art ancien et moderne*, avril 1921. Voir une preuve caractéristique de l'influence des mystères sur l'art ici plus loin, p. 16 n. 4.

le ciseau que la plume, ils laissaient docilement guider leur main, quant au choix du sujet, par les prescriptions des théologiens, et quant à l'exécution, par la chose vue. Or où les scènes du Nouveau Testament leur étaient-elles apparues ? Ce n'est pas dans les lourds grimoires latins, ni dans les bas-reliefs des sarcophages byzantins, mais au pied des autels, dans les cours des cloîtres ou sur la place publique, quand moines ou nonnes, ou parfois de simples artisans, avaient représenté la vie miraculeuse de Jésus « par personnages », dans un simple et primitif décor. Il est permis de supposer que, tout en fouillant la pierre, l'« entretailleur » voyait flotter devant ses yeux l'image de ce spectacle naïf ; il retrouvait et reproduisait la mimique de ces acteurs inspirés par la foi et c'est pourquoi, au XIIIe et, plus encore, au XIVe siècle, la sculpture abandonne les gestes raides et hiératiques, les Christs et les Vierges-symboles pour faire vrai et « pétrifier » des attitudes humaines et des sentiments humains.

Appliquée à Huy, l'hypothèse aujourd'hui universellement admise de l'influence des mystères sur l'art n'est pas purement gratuite; il semble qu'elle soit maintenant presque une certitude, car j'ai eu la bonne fortune de découvrir dans l'ancienne Bibliothèque du duc d'Aumale, au Musée Condé, à Chantilly, un manuscrit de mystères joués à Huy au moyen-âge (1). Comme je m'étais rendu un jour à Chantilly, en 1905, pour étudier, ainsi que je l'avais fait dans d'autres bibliothèques, tout ce qui concernait l'histoire du théâtre, l'aimable bibliothécaire, M. Macon, me mit sous les yeux un registre oblong composé de feuillets de papier jauni dans lequel je reconnus

---

(1) *Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire* par Gustave Cohen, Paris, Éd. Champion, 1920, in-4°, pll. (couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Prix Lagrange).

Je tiens à répéter ici combien j'ai été aidé dans mes recherches par les belles *Etudes de Dialectologie wallonne* de M. Wilmotte, publiées dans la *Romania*, t. *XVI, XVII* et *XVIII* et par la collaboration constante de mon collègue Haust, professeur de philologie wallonne, à l'Université de Liége.

facilement un de ces livres comme en tenait dans la main le *meneur de jeu* ou metteur en scène du XVe siècle.

L'écriture nous reportait au même temps, mais la langue n'avait rien de commun avec celle des écrivains d'alors, un Antoine de La Salle, un Charles d'Orléans, un Villon ou un Philippe de Commines. Au contraire elle paraissait ressembler tout à fait, à première vue, à celle du chroniqueur liégeois Jehan des Preis, auteur de *La Geste de Liege* et à celle de son continuateur Jean de Stavelot. Dans le domaine philologique un examen sommaire ne suffit point, il se peut en effet qu'un copiste, (car du moyen-âge, nous n'avons presque conservé aucun manuscrit d'auteur autographe), ait altéré la langue du modèle qu'il a sous les yeux, pour l'adapter à son propre dialecte. On trouve ainsi des textes français provençalisés, italianisés, picardisés etc. Mais où la langue originale de l'auteur se révèle toujours, en dépit des fantaisies graphiques, c'est dans les rimes.

Examiner celles-ci dans le Manuscrit 617 de Chantilly n'était pas chose facile, parce que, au lieu de présenter des homophonies de la voyelle finale accentuée et de toutes les consonnes qui la suivent, il n'offrait, de même que les chansons de geste de la première moitié du XIIe siècle, que des assonances, c'est-à-dire des homophonies de la seule voyelle accentuée, répétée un nombre irrégulier de fois, comme dans les laisses épiques. Encore cette homophonie n'était-elle même pas très évidente, car y en avait-il vraiment une entre *Mahay* et *angneax* ou encore entre *fait* et *oyseas* ? Non, si l'on ne songeait qu'au vieux français ; oui, si l'on songeait au wallon dans lequel *ouhê, onié* rimeraient exactement avec *Mahay* et *fêt*. Dès lors la clé était trouvée : nos textes ne pouvaient appartenir qu'à une région du domaine roman où le suffixe latin *-ellum*, de **aucellum* (dérivé de *avis*, oiseau), *agnellum*, devient *è*, comme c'est le cas dans la région Nord-Est de la province de Liége. D'autres indications, d'ailleurs, comme la graphie *lh* pour *ll* mouillée,

nous y ramenaient également ainsi qu'un vocable très curieux, qui m'apparaissait pour la première fois en ancien français : *heel.*

Quand les Bergers se rassemblent pour aller, selon le conseil des Anges, adorer dans la Crèche l'Enfant Jésus, EYLISON dit au III[e] PASTEUR :

> Et a bien tredoux frere !
> Que Dieu vous met huy en bone *heel* !

Ceux qui savent les langues germaniques reconnaîtront dans cette curieuse formule de « salut » le *heil* des Allemands, le *hail* du vieil anglais, le *heel* du vieux néerlandais, mais mes lecteurs, wallons y verront sans peine l'origine d'un mot encore usité dans la région de Verviers et de Herve : *hélî* ou *hèyî* et dont l'étymologie est restée inconnue à Grandgagnage.

Hélî ou *hèyî* — c'est ce que font les jeunes garçons au jour des Rois, chanter de porte en porte pour obtenir quelque menue monnaie ou quelque friandise. Voici un de leurs couplets, tel que le reproduit le regretté folkloriste Monseur (1) :

> S'è-st oùy lè *hél*
> I n'a pu dèl mizér ;
> S'è to hélyeu
> I n'a pu dè bribeu [= mendiants]. (2)

Mais si ces constatations d'ordre philologique nous conduisent à localiser les textes du Manuscrit 617 de Chantilly au Nord-Est de la Province de Liége et non pas dans le Sud, où le suffixe *-ellum* donne *-ía*, comme le prouve déjà le nom des quatre merveilles auxquelles nous faisions allusion en commençant,

---

(1) *Le Folklore wallon*, Bruxelles, Ch. Rozez, [1892], in-18, p. 122.

(2) On trouvera dans une étude du savant messin, L. Zeliqzon, *Aus der Wallonie*, Programme du Lycée de Metz (1893, in-4°, p. 22), la musique d'une de ces chansons qui commence par ces mots :

Binamé nos' dam, no v'nan hèyî.

d'autres considérations, cette fois d'ordre historique, vont nous ramener à Huy. Au moment où, dans le second drame de Noël (v. 219-220), Marie Jacobé adore Jésus, elle lui dit, d'une façon assez inattendue :

> Je vous prie que veulhies aiidiire
> Les pouvres seur de Saint-Michiel. (1)

Quand on connaît le manque de sens historique du moyen-âge et son habitude d'agenouiller, dans les tableaux, aux pieds de l'Enfant divin, le donateur, il y avait là une indication précieuse. Les *tres douche suers*, dont parlait le prologue, devaient, selon toute apparence, appeler, par ces deux vers, la bénédiction céleste sur un couvent de Saint Michel dont elles faisaient partie. Sur cette induction, je m'informai partout, recourant même à l'érudition de l'auteur du *Monasticon belge*, Dom Ursmer Berlière, d'un monastère de femmes placé sous ce vocable dans l'ancien évêché de Liége. Je le cherchais depuis quinze ans, mais en vain, lorsque, poursuivant patiemment mon enquête, je dépouillai un jour le livre de M. R. Dubois sur *Les Rues de Huy*, et y lus ceci (2) : « La Rue des Templiers, de même que celle de St-Martin, était en grande partie longée par la propriété d'une des plus riches corporations de la ville : les Dames Blanches ou Carmélites chaussées. Elles s'établirent, vers 1464, dans l'Hôpital Saint-Germain, près de l'Église de ce nom ». En note (2), M. Dubois ajoutait : « *Hôpital Saint-Michel* devant St-Germain (*Œuvres*, 24 février 1469). Le registre *Stock A des Dames Blanches* nomme la maison *Couvent St-Michel* (18 mars 1464) ».

Ce fut un trait de lumière, un véritable « eurêka ». Interrogé par moi sur ses sources, M. Dubois me renvoya à l'archiviste de Liége, M. Fairon, à qui j'écrivis à peu près ceci :

---

(1) La rime est en *-î* comme il faut s'y attendre en wallon ancien ou moderne.
(2) P. 649.

« Puisque vous avez un registre des Dames Blanches, voulez-vous avoir la bonté d'y chercher si, à la fin du XVe siècle, ne s'y trouvait pas une religieuse du nom de Catherine Bourlet qui y aurait copié à cette époque, le manuscrit 617 de Chantilly et, vers la fin du XVIe siècle, une religieuse du nom de Eliis de Potiers qui y a griffonné sa devise et sa signature ».

Quinze jours après, M. Fairon me répondait :

« J'ai enfin le plaisir de pouvoir vous annoncer un bon résultat dans les recherches d'archives que vous avez sollicitées ; vous m'indiquiez à propos des sœurs C. Bourlet et E. de Potiers une piste nouvelle et il n'a pas fallu de longues recherches pour identifier vos personnages. Les deux fiches ci-jointes permettent de vérifier complètement vos conjectures sur l'origine liégeoise de vos poëmes. Je suis heureux d'avoir pu vous aider à établir l'origine d'un texte si précieux pour l'histoire de nos lettres wallonnes ».

Voici donc les fiches que m'envoyait M. Fairon et que je me plais à reproduire ici à l'intention des historiens hutois :

Dames Blanches de Huy. — Obituaire (p. 55)

Augustus. Lendemain de St-Barthelemi.

Comemoracion de la feme Andrie BOURLET qui, à son vivant astoit nostre bone amie et fist faire la grant voirier [= verrière] qui siet deseur l'auteil de Sains Sacrament et encore nos donat à son vivant 8 fl. pour faire ses aniversaires. Cujus anima requiescat in pace. Et trespassat l'an XV^{c} et V.

REGISTRE AUX PAIES, 1468 à 1508, des DAMES BLANCHES DE HUY [Fol. 2 r°] :

« S'ensuivent les frais des escolire : . . . .

Item. L'an LXXVIII, lendemain del Conception Nostre-Dame vint KATON BOURLET et paie por ses despens : X florins.

Memore que les XII cherée de huilhe (1) ont esteit brisié (2) à VI flor.

Item (5) reçu à Jehan Bodechon 9 set. de frument por 2 florins.

Item reçu à Michy le Galhar, 3 florin, 8 aidants (6).

Item le nut Saint-Thomas, alle meir KATON, por le rest del VIe année, 4 flor. 2 aid. et les ay doneit quittanche des VI années passée, payée à bon compte post 1 florin.

Item à bon compte, ut infra videtur, 10 florin.

Payé le meir KATON pour le premier année à bon compte : VIII florin.

Payé sor lest (3) delle dite année et sor le seconde, XII cherée de huilhe (1).

Item reçu alle feiste à Huy, 2 flor.

Item reçu à sa meire, lendemain del encloust Pasque (4), 3 florin.

Item reçu en awoust 16 cherées de huilhes, compteit à Andrire, le jour de preiste Quareme.

Se doit encore por le rest de 3 ans, 28 aidants.

Payé ledit Andrire les 28 aid.

Payé Andrire sor le 4e année, 2 florin.

Payé la meire KATON, le nut Saint-Tomas, 2 fl.

Item en quaresme... 2 fl.

Item reçu 1 clinckar (7).

Item le nut (8) Ste Lucie, 2 fl.

Payé las seures en sa manson (9), 50 aidans et 2 florins.

. . . .

Item reçu à Andrire le 14 de julle (10), 4 florin de 20 aidans.

Item reçu alle meir KATON, en julle, 3 fl.

Somme depuis le dairen compt : 20 florins, 10 aidans, par ainsi appert que j'ay sor le VI année : 10 aidans.

(Voyez les notes page 119).

Fol. IV verso

Item l'an LXXXVIII, en la fin d'avrilh, le XVIIe jour, commenche l'année Ydon Bourlet et doit payer l'année X florins.

Payt le feme Andrir un chevacheur que j'ay aloweit por IV flor. XI aid. Payet encor III flor. Paye encor V flor. Payet encor VII fl.

Ces documents, chiffres à part, ne sont pas très difficiles à interpréter. On y aperçoit une famille Andrie, Andrieu ou Andrire (11) Bourlet, très liée à la vie du couvent des Dames blanches. La femme d'Andrire était de son vivant « nostre bone amie », dit le pieux scribe, et a fait faire la grande verrière qui est au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement. Elle donna au couvent 8 florins, pour qu'on y célébrât régulièrement une messe commémorative. Elle mourut en l'an 1505.

En 1478, le lendemain de la « Conception Nostre-Dame », donc le 8 décembre, KATON BOURLET est venue au Carmel et a payé, pour la première année, 10 florins. Les autres versements ultérieurs, pendant six ans, ont été faits, partie en argent, partie

---

(1) Charretées de houille.

(2) Estimées à.

(3) Le reste.

(4) Pâques closes, la Quasimodo.

(5) Pour bien comprendre ce compte, il faut reporter ce qui suit, en dessous de la deuxième colonne.

(6) Cf. Grandgagnage, *Glossaire de l'ancien Wallon*, publié après la mort de cet auteur par A. Scheler, à la fin du tome II du *Dictionnaire étymologique*, p. 548 : « Aidant (liard) ; Chartes, I, 23 i (XVe siècle) : «XX aidans pour la pièce (le florin du Rhin), XXIIII soulz pour l'aidan ». En 1458 (Ch. I, 226, 13) 8 aidans 16 s., c'est-à-dire, d'après ce qui précède, 8 2/3 aid. valaient un griffon ou une demi-couronne ». On fera bien de se reporter aussi à l'intéressant article de M. V. Tourneur dans la nouvelle *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (janvier 1922) intitulé : *De la méthode à suivre pour évaluer en monnaies modernes les valeurs anciennes énoncées dans les textes historiques belges du XIe siècle au XVIIIe* (pp. 101-112).

(7) Dans le « Cri des monnaies » de 1478, le *clinckar* vaut 26 *aidans* (note de M. Fairon).

(8) La nuit de...

(9) Maison.

(10) Juillet.

(11) Pour trouver le prénom sous ses différentes orthographes, on se souviendra qu'en ancien wallon « ie » a la valeur de « i ».

en nature, par exemple en livrant 12 « cherées de huilhe », c'est à dire 12 charretées de houille, estimées six florins (environ 53,56 francs or) (1). La nuit de la Saint-Thomas, le 21 décembre 1484, la mère de KATON donne, pour le reste de la sixième année, encore 4 florins deux aidants.

La mère de KATON n'est autre que la femme d'Andrie Bourlet, puisqu'elle, comme lui, paie indifféremment le noviciat. En 1488, le 17 avril, Andrie et son épouse semblent avoir mis également au couvent leur fille Ydon, qui verse aussi 10 florins.

Il n'est pas douteux qu'il faille identifier la KATON BOURLET du fonds des Sœurs Blanches de Huy aux Archives de Liége avec la « Suer KATHERINE BOURLET » du manuscrit 617 de Chantilly. Elle paraît être entrée au couvent comme novice, le 8 décembre 1478, et y être restée en cette qualité six ans. Il est donc possible qu'elle ait copié la première pièce, qu'elle signe « Explicit per manus BOURLET » avant 1484. comme novice, et la dernière qu'elle signe « Explicit Suer KATHERINE BOURLET », après avoir pris le voile.

Je puis, grâce à MM. Poncelet et Vierset, donner encore quelques détails sur André Bourlet, père de Catherine, et qui paraît avoir été un personnage assez considérable. Le 3 juillet 1479, Gilles, comte de Beaurieux (1442-1498), cède sa rente sur le tonlieu de St-Trond à Andrier Bourlet, citain de Liége. (2)

Jean Louis, meunier à Huy, inculpé dans une conspiration et exécuté en cette ville le 24 octobre 1480, avait choisi Andrier Bourlet, « avant parlier [avocat] et citain [bourgeois] de Liége », comme son fondé de pouvoir, mais celui-ci avait, par lettre

---

(1) Le pouvoir d'achat de l'argent était, suivant les denrées, de 2 à 16 fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Cf. V. Tourneur, *loco laud.*, p. 112.

(2) Cf. Tihon, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVIII, pp. 315 et 319 et Poncelet, *Le Comté de Beaurieux*, *ibid.*, t. XXIV, p. 410. Mon collègue de l'Université de Groningue, le Professeur Kluyver me signale qu'un Andrieu Bourlet, descendant peut-être de celui qui nous occupe, et fils de Jean et de Dlle Barbe des Plancques, participa, en 1568, à une expédition de Guillaume d'Orange contre le Duc d'Albe.

écrite aux Échevins de Huy, avant le 4 octobre, renoncé à ce mandat, voulant n'avoir rien de commun avec le conspirateur et rester fidèle et loyal sujet de Mgr l'Evêque de Liége.

Celui-ci avait protégé les Carmélites dans leur détresse quand, en 1466, après le sac de Dinant, elles étaient venues se réfugier à Huy :

L'an mille quatre cens 66 fut detruite la ville de Dynant (1), par quoy nostre couvent des Soers fut ossy tout destruys et ars [=brûlé], comme les aultres églises, lequel couvent estoit le premier des suers de toute nostre ordene [= ordre]. Par quoy les suers furent constrainctes de widier [= quitter], pour aller autre part et vinrent à Huy par le commandement de reverend maistre et bon pere en Dieu maistre Jehan Soreth, docteur veneraible en sainncte Theologie et maistre general de tout l'ordene del glorieuse Vierge Marie du Mont des Carmes, lequel, en che meysme temps, estoit en la ville de Huy et s'en allat enviers le grasce de noble et vailhant prinche et bon pere en Dieu, Monseigneur Lowy de Bourbon, par le grasce de Dieu evesque de Liege, lequel de sa grasce et benigniteit lui donnait [= donna], pour et en nom des soers jadis à Dynant, l'eglise et beginaige de Saint Michiel, où nous sommes par le present et toutes les rentes appartenant avecque les rentes et biens heritaubles jadis au couvent de Dynant, comme appert par ses lettres. (2)

Leurs malheurs duraient encore en 1468, et c'est peut-être à cette période que se rapporte le cri de détresse de notre manuscrit, lorsqu'une terrible épidémie enleva toutes les sœurs du couvent, sauf deux, ainsi qu'en témoigne la charte originale que voici, datant du 2 janvier 1469 (nouveau style) :

Charles, par la grace de Dieu duc de Bourgogne etc. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Receu avons l'umble supplication des religieuses, prieuse et *couvent de Saint Michiel l'angele à Huy* de l'ordre de Nostre Dame des Carmes, contenant

(1) L'histoire, hélas ! a de cruels recommencements. Il est des cités prédestinées au malheur.

(2) La donation est du 1er Octobre 1486. Dans cet acte, L. de Bourbon concède aux Sœurs de Dinant l'hôpital de Saint-Germain. Celui-ci n'y est nulle part désigné sous le nom de Saint-Michel (note de M. Fairon à qui je dois ce document et le suivant).

que, à cause des guerres qui ont regné au pays de Liége, les maisons et censes de leur eglise ont esté et sont en telle desolation et destruction qu'elles leur sont de tres petite et nulle valeur et si ont perdu la plupart de leurs biens, baghes [= bagages] et meubles, tellement que lesdites suppliantes et leurdite eglise et cloistre sont tellement desolées et en telle povreté qu'il leur sera comme impossible de demourer en leur dit couvent et y faire et exercer le service divin, comme elles ont fait jusques à ores au mieulx qu'elles ont peu [= pu], se par nous ne leur est secouru et que nostre plaisir soit leur donner deux maisons et leur appertenances assises en la dite ville Huy...

Donné en notre ville de Bruxelles, le second jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens soixante huit.

Le couvent se releva de ses malheurs puisque, dix ans plus tard, Katon Bourlet y put entrer, nous l'avons vu, et qu'à la fin du XVII[e] siècle la grande famille liégeoise des de Potiers, dont il est question dans les Manuscrits généalogiques de Lefort (1), y a encore un de ses membres, Elis de Potiers, que mentionne en ces termes l'obituaire des Dames Blanches de Huy (p. 52) :

Augustus Laurentii martiris.

Comemoracion de vertueuse et honeste seur *Elis de Potiers* qui at laudablement vescu en nostre religion [= couvent] l'espace de 27 ans, desquels avons 12 florins brabant de rent[è] pour avoier 2 foy l'an du vin, pen blan, l'un la nuit de la Trinittés et l'autre le jour de son aniversaer, qui est le 13e d'aoust. Encor nous at lessé pour unq drape de cripes noier tout estouffé [= crêpe noir garni] pour metre sur les trepassé, valant cent et 13 florin dix patar brabant (2). Item at faict poindre [=peindre] après du labeur, l'image de la Nativité de notre Signeur, valant 12 fl. et encore 2 tabliau avec des Agnus et du voier [= verre] devant une Notre-Dame de Montagu de même fasson, valant 12 fl., une Notre-Dame de Lorret d'argent vallant 16 fl., une sallier d'argent, une mapes [= nappe] à grande autel et autre meubles, un tablia (3) avec l'image de S. Helie et Helisée et ung de la transfiguracion, montant tout ensemble 44 fl. bbt.

---

(1) Aux Archives du Palais à Liége.

(2) Sur ces monnaies voir l'article de V. Tourneur déjà cité.

(3) Remarquer cette forme hutoise pour « tableau ».

Pour la maison, de tous ses bienfait some obbligée à prier Dieu pour son ames et tous ses bon amis vivant et trespassé. Anime omnium defunctorum requiescant in pace. Et trespassat l'an 1612, le 13e d'aoust.

Il résulte d'autre part des « Registres aux Comptes » que ELIS DE POTIERS commença son noviciat en mai 1583, puisque c'est à cette date qu'il est fait pour la première fois mention de sa pension.

Que cette « vertueuse et honeste religieuse seur ELIS DE POTIERS » doive être identifiée avec l'ELIYS DE POTIERS qui a griffonné, sur la dernière page du Manuscrit 617 de Chantilly, sa signature et sa devise « A Dieu seulle », en une écriture que j'avais, dès l'abord, attribué au XVIIe siècle, cela ne fait pas question.

Ainsi il se trouve donc bien établi, par actes authentiques et documents d'archives, que le Manuscrit 617 de Chantilly, acheté à Londres en 1860 par le duc d'Aumale au libraire Boone, provient du Couvent des Dames Blanches ou Couvent de Saint-Michel à Huy et qu'il y a été copié par la sœur Catherine ou Caton Bourlet vers 1480. Cela veut-il dire que les pièces qu'il renferme soient de cette époque ? Non pas ! Elles peuvent être antérieures d'un ou de plusieurs siècles. Cela veut-il dire d'autre part qu'elles appartiennent au dialecte de Huy ? Pas nécessairement, car ces drames religieux ont pu passer de couvent en couvent dans le Nord de la principauté de Liége, subissant une sorte d'adaption dans la bouche des acteurs ou actrices d'occasion. Par là s'explique que notre manuscrit, copié à Huy, présente des assonances qui trahissent une provenance un peu plus septentrionale et qui me forcent à l'attribuer originairement au Nord-Est, à la région de Verviers ou mieux encore de Herve. Je renvoie pour une démonstration plus précise à l'introduction de mon édition (1).

(1) La Bibliothèque du Cercle des Sciences et Beaux-Arts en possède un exemplaire dû à l'aimable générosité de l'auteur (Note de la Commission directrice du Cercle).

Mais le wallon de Herve, de Verviers ou des environs n'est pas si différent de celui de Huy qu'on ne puisse l'y comprendre ; ensuite rien ne dit que les Dames Blanches aient toutes appartenu à la ville et, d'ailleurs, on le verra par mes citations, on n'avait pas, comme maintenant, le souci de transcrire exactement, par des caractères appropriés, ainsi que le fait aujourd'hui la Société de Littérature wallonne, les mots du dialecte parlé ; on écrivait une langue qu'on croyait peut-être même être du français, mais qui était profondément wallonisée dans la prononciation (que trahit le choix des rimes et des assonances) plus encore que dans le vocabulaire.

Mais s'il y a doute sur la localisation exacte et primitive de l'auteur à l'intérieur des limites de l'actuelle Province de Liége, il n'y en a point quant au fait même de la représentation au Couvent des Dames Blanches à Huy dans la seconde moitié du XVe siècle.

En dehors de l'invocation en faveur des « povres Sœurs de Saint-Michiel » dont j'ai parlé tout à l'heure, n'y a-t-il pas ce prologue de la première Nativité qui s'adresse à elles également :

En l'honeure de Dieu tout puissant
et sa mere Marie la royne des angele,
unc jeux vos veulhe comenchire
por resjoiir la bonne compaingnie.
Si vus prie, *tres douche suers*, humblement,
que unc pitit de silenche
nos veulhies presteir jusque en la fin
et vos veireis le jeux comenchire (1).

Il se peut d'ailleurs que ce prologue ait été ajouté à un texte antérieur au XVe siècle, car la Nativité que contient le Manuscrit 617 de Chantilly me semble être la plus ancienne Nativité en langue vulgaire (2) que nous possédions et remonter même au

(1) Cette citation donne déjà une idée de l'irrégularité des rythmes et des rimes de l'ancien wallon.

(2) Ce n'est pas l'avis de mon savant collègue de l'Université de Strasbourg, M. E. Hoepffner, qui, dans son article de la *Romania*, (janvier 1922), *Date et Composition des jeux dramatiques de Chantilly*, lui assigne une date un peu postérieure à celle des Moralités, attribuées par lui au XIVe siècle.

XIIIe siècle. Elle se rattache en effet par des liens très étroits au drame liturgique, tel celui de Bilsen en Limbourg, qui est du XIe siècle (1) et dont elle reproduit des phrases latines entières.

Rien de plus naïf que les dialogues de la première Nativité, frais comme des volets d'un vieux retable dont les couleurs sont restées d'autant plus vives qu'elles ont échappé pendant des siècles à la lumière.

Joseph s'étonne de voir Marie si resplendissante et lui offre d'aller quérir les sages femmes, mais elles ne sont pas nécessaires. L'accouchement a lieu de la façon la plus simple, derrière un rideau sans doute, et l'on montre au public la poupée dont Marie baise les pieds et les mains en l'adorant, Joseph pleure de joie et adore à son tour. Il n'est pas le mari jaloux et courroucé de l'infidélité supposée de sa femme, tel que nous le montrent les grands Mystères, trop réalistes, du XVe siècle, mais il est, comme chez eux, le père nourricier, qui se préoccupe du dénuement du petit enfant dans la crèche :

O noble damme bien auieree [très fortunée],
regardeis vostre enfan bien ameis,
qui ne fait que gemir et ploreir
de fain, de froit et de pouureté.
Helas ! chere damme, que fereis,
quant point de lait vus n'aueis
por doneir à vostre enfan ?
vos plaist il que je appelle queilque femme
qui le venrat alaitire ?

MARIE

Nennilh, voirement,
car Dieu mon pere porueirat parfaitement.

Sans transition, vient alors l'Annonce des Anges aux Bergers et puis une charmante scène pastorale que voici :

(1) Je l'ai publié avec M. K. Young dans la *Romania* en 1917.

LE PREMIRE PASTORE

Treschire freires, aueis vus l'angele oÿt
qui maintenant at nos cuer resjoiiet ?
Allons jusque en Bethleem
si sarons la chose ceirtaine,
qui des angele dit nos ont esteit
et che que Nostre Signeur nos at fait et mostreit.

LE IIᵉ PASTORE

Volentire et legirement yraie
por cognoistre les parole qui sont dit des angele;
mains aueuc moy ma flaiot [flûte] aporteraie,
de la queil je moy joweraie,
por consoleir le pitit enfan,
qui est Dieu et signeur de tout le monde.

LE IIIᵉ PASTORE

Et vous, ma douche amye Eylison,
il vous fault adoreir cel enfanchon
aweucque vostre compaingne Mahai,
qui enporterat une angneax (1);
et Troffeit (2), mon frere, vous mande
que enporteis chascune une lampe.

EYLISON

Et a bien ! tredoux frere !
que Dieu vous met huy en bone heel ! (3)
Vechy des nois et pumes en nostre panthier (4),
qui nous demorat hier à soppeir
et se vous auies ung seul flaiotteax
vous series ung tres gentils pasturiax.

---

(1) L'assonnance est en « è », preuve décisive de l'origine liégeoise du texte ; cf. plus haut p. 4.

(2) Diminutif de Christophe.

(3) Un charmant poète anglais contemporain Richard Aldington, qui a traduit dans sa langue nos deux Nativités, interprète ici : « God Keep ye right *hale* » ; cf. plus haut p. 5.

(4) Pannetière. Cette scène confirme l'influence des Mystères sur l'art, car le graveur qui illustra les Heures à l'Usage d'Amiens en 1500 (cf. Claudin,

LE III[e] PASTEUR

Et de par Dieu j'en aie ung !

EYLISON A MAHAYL

Or sus, damme Mahay,
prendeis ung aingneal gras ; (1)
nos laisorons chi nos brebis
en la garde de l'enfant petis.

MAHAY A EYLISON

Et abien ! tresdouche compaingne !
Allons y, nos deux ensemble;
nos laisserons trotteir douant
les jollis pasteur de renon.
Nos en yrons après le pitit pas,
festoiir et conjoiir la mere et l'enfant.

A l'Adoration des Bergers succède la rencontre des Trois Rois Melchior, Jaspar et Balthazar, que, de leurs lointains royaumes de Tharse, Arabie et Saba, a attirés la nouvelle étoile mystérieuse apparue au ciel. Hérode s'irrite de ces visites étranges et sent son trône menacé, surtout quand ses Scribes, reprenant les prophéties de la Bible, lui annoncent la naissance et l'avènement du Roi des Rois. Le souverain fait fête aux trois illustres hôtes, mais ce n'est que pour pouvoir d'abord les interroger et ensuite les attirer dans un guet-apens. Jaspar, Melchior et Balthazar le quittant, revoient alors l'étoile conductrice, qui un moment s'était « absconsée », trouvent l'Enfant divin dans la Crèche, lui offrent la myrrhe, l'or et l'encens et l'adorent en ces termes (p. 19-20) :

O salueure de monde,
vos soiies le bien venu !

Histoire de l'Imprimerie, t, II p. 50, s'en inspira pour attribuer dans son Adoration des Bergers, à Mahault le don d'un agneau, à Alison le don d'une pomme. Il est vraisemblable que, hutois, l'artiste a dû se souvenir de notre pièce qu'il aurait vue enfant.

(1) Voir la note 1 de la page précédente.

O sire, comme est grande vostre humilité,
quant il vus at pleu venire en chi monde miserab
et naistre en unc pouvre estable !
Vos qui esteis infinie en divinité,
vos asteis vollu restraindre en humanité ;
vos qui asteis createur,
vos asteis vollu faire creature.
Vos qu'asteis seule (1) immorteil,
vos asteis vollu faire morteil.
O Jhesus, fils de Dieu,
vos soiies le bien venu
car, par vostre grasce, some chi assemblez
tous ensemble por vos adoreir.

Un Ange avertit les Rois de ne pas retourner chez Hérode, et c'est « *la fin de jeux* ».

A ce drame très primitif on fit une suite, qui comporte la fureur d'Hérode (2) apprenant que les trois Rois lui ont échappé, l'ordre qu'il donne à ses chevaliers de massacrer les enfants en dessous de trois ans jusqu'au nombre de 144.000, une visite de Sainte Anne et de ses deux filles Marie Jacobé et Marie Salomé à Marie. Il y a là encore une de ces scènes familières et ingénues, qui nous émeuvent en nous faisant sourire (p. 37) :

MARIE JACOB A LA VIERGE MARIE

Treschier seur Marie,
regardeis vostre fils comme y ry !
De ses beaul oel nous regarde toudis,
je pense qu'il nous recognoit bien.
Tres doulce seur que vous asteis aiwereuse
d'auoir ung sy beaul fils et sy amoreux !

---

(1) On aura déjà remarqué que les textes d'ancien wallon distribuent à tort et à travers les « s » et les « e » finaux.

(2) J'admets ici l'interversion des feuillets établie par M. F. Langlois dans son important compte-rendu de mes *Mystères*, paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1921, pp. 179-186.

MARIE SALOMÉ A SAINT-ANNE

Tresamee mere Sainte Anne,
regardeis nostre cusin qu'il est beaul !
il est douls come une angneaul. (1)

Après le départ de ses sœurs, la Sainte Vierge se rend avec Joseph au Temple pour la Purification et y est reçu par « l'Evesque Saint Symeon » qui à son tour *s'agenolle devant Marie en adorant Jhesucrist.*

Il manque à ce second fragment la Fuite en Egypte, le Massacre des Innocents et le retour à Jérusalem.

Je suis persuadé que, repris soit en français (2), soit en wallon moderne le joli mystère aurait, au moment de Noël, un vif succès à Huy, mais il n'en serait certainement pas de même des trois Moralités par lesquelles s'achève le Manuscrit 617 de Chantilly. Jamais un public d'aujourd'hui ne supporterait, sans sommeil ou sans tumulte, la quantité d'ennui qui se dégage de la conversion des sept Péchés mortels par les sept Vertus, à la requête d'un saint hermite, obtenant ce miracle de Notre-Dame. Tout au plus l'érudit moderne peut-il relever, dans ces 2560 vers, adaptation d'un écrit religieux de Robert de l'Omme (Lomme, dép[t] du Nord) intitulé *Le Miroir de l'homme* et datant de 1266 (3), quelques traits de satire des mœurs médiévales, d'où il résulte à toute évidence que le bon vieux temps ne valait pas mieux que le nôtre.

Je goûte davantage la « Moralité de l'Alliance de Foi et de Loyauté ». Certes, ici aussi, ce ne sont que des abstractions ou des allégories qui sont mises en scène, mais Loyauté, fille de

---

(1) La copiste a ici francisé l'assonance.

(2) J'ai publié une adaptation de la première Nativité dans le dernier numéro de Noël de *l'Alsace française*, 24 décembre 1921.

(3) Ceci résulte d'une jolie découverte de M. Långfors, publiée dans le numéro de la *Romania* d'octobre 1921 ; on y trouvera aussi un compte rendu très approfondi de mes *Mystères* par mon collègue Hoepffner de l'Université de Strasbourg.

Prudence, est une bergère que courtise Foy, un berger, et c'est l'occasion d'une jolie scène pastorale, d'un dîner sur l'herbette, qui n'est pas sans charme :

PAIX

C'est voir ! or sus ! veulhons attaindre
nos bien et metre sur le hierbet.

FOY

Vechy baudrier (1) nouuellet(e)
de fres frumage et de pain bis.

LOYALTÉ

Et vechy des nois qui ons m'at mis
et des pume[s] en me panthier (2)
et une pièce de gowier (3)
qui demora hire à soppeir.

PAIX

Je ne vos saie que presenteir,
forsque ce wastelet foret (4)
et ce cautelet de doret
qui fut cuys hiersoir en nostre estre. (5)

Dans ce « cautelet [= quartier] de doret » mes lectrices wallonnes n'auront pas de peine à reconnaître la délicieuse *dorèye*, la tarte aux fruits couverte, dont j'espère que leurs blanches mains n'ont pas perdu le secret.

Il y a aussi dans cette Moralité, qui rappelle un peu les Pastorales de Froissart, des allusions, d'ailleurs peu précises, aux troubles qui ont agité la Principauté de Liége sous Louis

(1) En wallon *bodet* signifie encore panier.

(2) Pannetière. L'imitation de la Nativité I est ici visible. MM. Salverda de Grave et Hoepffner admettent l'influence inverse.

(3) Tarte au fromage.

(4) Gâteau fourré, chausson aux pommes sans doute.

(5) Foyer, âtre.

de Bourbon. Loyauté, Foy et Paix ont abandonné les « Trois Estas », où ils n'ont trouvé que Convoitise, Orgueil et Ambition. Le peuple souffre des exactions des gens d'armes et « le cheval n'a point de renne », ce qui veut dire que la principauté n'a pas de chef : allusion possible à la révolte des Liégeois, en 1467, au cours de laquelle l'évêque s'était réfugié à Huy, ou au règne de Jean de Bavière.

Peut-être les historiens belges, dont le concours ne m'a jamais manqué, voudront les préciser, de même qu'ils pourront m'aider à identifier l'auteur de cette Moralité XV, qui nous révèle son nom dans la fin de son épilogue :

Ensi le tesmogne Bonuerier,
lequeil veult à Dieu supplier
qui en paix puissons nos demoreir
et en la fin en sa glore aler.
Ce doinst Dieu et Sainte Marie,
prendeis en gret, ie vos en priie.

Quant à la dernière des trois Moralités, elle est au contraire plus fastidieuse encore que la première. Elle se joue naturellement entre des abstractions, ce qui n'est pas nécessairement un défaut, car le *Roman de la Rose*, qui est à la base de toute cette littérature, n'a pas fait autrement, mais, ici, les procédés de l'œuvre gracieuse et mondaine de Guillaume de Lorris sont appliqués à des problèmes de théologie scolastique.

Le *Jeux de Pelerinage humaine* n'est, au reste, qu'une « mise en pièce » du *Pelerinage de Vie humaine* composé par Guillaume de Digulleville (Manche), de 1330 à 1332.

Ne soyons pas trop sévères pour les Moralités du moyen-âge, car ce sont elles, comme l'a fort bien vu M. Gustave Lanson (1), que continue directement la tragédie classique du XVIe. En plein milieu du XVIe, un fin lettré, Guillaume des Autels, maintient encore contre du Bellay après la publication de la

1) *Esquisse d'une histoire de la tragédie française*, New-York, 1921, in-8°.

Deffence et Illustration de la Langue françoise, la Moralité, méprisée « des doctes gens, mais chère à nos pères, qui, en leurs jeux, n'ont voulu suivre la vanité grégeoise [= grecque] des comedies et tragedies ». (1)

N'est-il pas remarquable d'ailleurs que la première pièce du théâtre wallon connue jusqu'à la publication de mon Manuscrit de Chantilly était précisément une Moralité jouée au XVII[e] siècle à Liége. (2)

On comprendra quelle joie cela a été pour un chercheur auquel le Pays de Liége est si cher a tant d'égards de lui apporter, comme jadis on faisait hommage à un souverain d'un missel copié avec amour, ces lettres de noblesse dramatique découvertes à Chantilly et qui remontent au moyen-âge. Je ne demande pas au lecteur moderne, s'il n'est ni historien ni philologue, de lire mes trois Moralités, mais je sollicite son attention pour les Nativités, écrites au Nord-Est de Liége et jouées par les Dames Blanches de Huy au XV[e] siècle, témoins d'une foi naïve que leurs Jeux communiquaient au peuple plus efficacement encore que leur exemple et leurs prières.

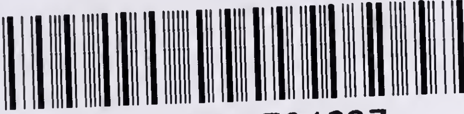
GUSTAVE COHEN,
Professeur à l'Université de Strasbourg,
Chargé de cours en Sorbonne.

(1) Cl. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, Lille, 1900. in-8°, p. 150. (Thèse de la Faculté des Lettres de Paris).

(2) Elle vient d'être rééditée avec un commentaire très érudit par M J. Haust. *Le dialecte liégois au XVII[e] siècle, Les trois plus anciens textes (1620-1630)*, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége) Paris, Champion, 1921, in-8°.

N. B. — *Le Bethléem à Notre-Dame de Huy* vient de faire l'objet d'une intéressante étude de Marguerite Devigne. parue dans *Le Flambeau*, n° 5, 31 mai 1922.




39153020761237